

Montréal, le 13 mars 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Philip Thibodeau  
Conseiller juridique  
Affaires réglementaires et réclamations  
Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

M<sup>e</sup> Guy Sarault  
Bissonnette Fortin Giroux  
490, Laviolette  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Y 2T9

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Énergir (Dossier R-3867-2013 Phase 3 sujet B)**

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la correspondance échangée relativement au délai additionnel demandé pour le dépôt d'un mémoire amendé de l'ACIG, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à l'ACIG un délai supplémentaire pour le dépôt de ce document, soit **le 19 mars 2018 à 16 h.**

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml